

▼
7, 8, 9, 14 et 16
DÉCEMBRE 2021
EN DISTANCIÉL

LES RENCONTRES TERRITORIALES SANTÉ-SOLIDARITÉ

SANTÉ SEXUELLE,
PLANIFICATION FAMILIALE
ET ÉDUCATION : HISTOIRE,
ACTUALITÉ ... ET DEMAIN ?

Actes des rencontres



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

Atelier 6 du 14 décembre 2021

Evolutions autour de l'IVG

Intervenantes :

- **Sarah DUROCHER**, co-présidente du Mouvement Français du Planning Familial
- **Bénédicte PAOLI**, membre du bureau national du Mouvement Français du Planning Familial
- **Nathalie HEROUT**, médecin responsable de la planification familiale, conseil départemental de Seine St Denis

Animatrice :

- **Véronique SEHIER**, membre du Mouvement Français du Planning Familial

Retours d'expériences autour des pratiques d'IVG en période de crise sanitaire : téléconsultations, aspects législatifs, évolution des pratiques.

Synthèse :

Sujet	Intervention(s)	Messages-clés	Ce qui a fait débat	Perspectives
<ul style="list-style-type: none"> • Retour d'expériences des pratiques d'IVG pendant la crise sanitaire • Téléconsultations, évolutions des pratiques, aspects législatifs • Nom et fonction de l'intervenant 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nathalie HEROUT, médecin responsable de la planification familiale, conseil départemental de Seine St Denis <ul style="list-style-type: none"> • Crise sanitaire : inégalités d'accès et difficultés renforcé de la prise en charge de l'IVG : mobilisation des professionnels. Expérience inédite, • Loi 2020 : Allongement IVG médicamenteuse jusqu'à 9 semaines d'aménorrhées et à distance si besoin • Maillage avec pharmaciens pour délivrer médicaments ➤ Sarah DUROCHER, co-présidente du Mouvement Français du Planning Familial et Bénédicte PAOLI, membre du bureau national du Mouvement Français du Planning Familial <ul style="list-style-type: none"> • N° 0 800 08 1111 « Sexualité Contraception IVG », augmentation 50 % appels • Création d'outils spécifiques: affiches, slogan, annuaire de centres ouverts, protocoles 	<ul style="list-style-type: none"> • IVG est un soin urgent et fondamental • Bénéfices téléconsultation : accès rapide à un professionnel, remise d'ordonnances, territoire plus étendu, pas besoin de se déplacer très important pour les femmes victimes de violences • Importance de maintenir le choix de la méthode de l'IVG pour la femme 	-	<ul style="list-style-type: none"> • Simplifier le parcours IVG • Renforcer le maillage : médecin, pharmacien, sage-femme, CCF, Hôpital • Sécuriser les sites d'accès à l'IVG • Etendre ce dispositif à la contraception • Rester vigilant, faire évoluer les directives, les lois

Evolutions autour de l'IVG

La crise sanitaire a renforcé et mise en évidence les inégalités d'accès à la prise en charge de l'IVG. C'est une expérience inédite.

L'IVG est considérée comme un soin urgent dans les recommandations de la HAS.

Présentation des Centres en Seine Saint Denis

126 points d'entrée répertoriés (associations, centres municipaux de santé, PMI départementaux)

Pendant la crise sanitaire certains centre ont été fermés. Des réunions hebdomadaires ont été organisé pour répertorier les centres ouverts pour informer le public.

14/04/2020, date de l'arrêté qui a permis l'IVG médicamenteux jusqu'à 9 semaines d'aménorrhées et à distance si besoin.

Dans les pharmacies, délivrance exceptionnelle sans avance de frais avec prescription des médicaments de l'IVG en mail sécurisé.

Par téléphone, les entretiens avec des CCF ont été possibles, si la demande était pour une IVG instrumentale, la femme était orientée vers le CH, si l'IVG est médicamenteux le traitement a pu être donné à distance ou en présentiel dans le centre.

Triangulaire : CCF présente et la femme, médecin ou sagefemme en distanciel = rassurant pour la femme.

Contrôle à distance possible : mail ou sms, contrôle de la biologie et programmer la contraception de son choix.

Beaucoup d'IVG pendant le confinement

Cela a permis une coopération à distance avec les pharmaciens, et de plus il y a eu des espaces réservés pour les femmes victimes de violences. La pratique de l'IVG à distance rend service aux femmes très surveillées, permet de rester en lien avec le CPEF et de pouvoir les aider.

Bénéfice du distanciel :

- Plus grande disponibilité des professionnels, gain de temps.
- Facilité et Sécurité de la méthode à distance ; possibilité de donner le numéro professionnel qui sécurise les femmes.
- Plus de retour de contrôle et suivi post IVG.
- Les personnes échangent plus facilement avec les professionnels et sont reconnaissant de ce service réel pour elles.
- Distanciel pour la réalisation des IVG et pour les femmes victimes de violences, il serait souhaitable de garder ce protocole, de l'améliorer. Poursuivre le suivi par téléphone pour ces femmes qui ont des difficultés à se déplacer.
- Concernant la contraception, pouvoir l'étendre au renouvellement par téléphone, échange de sms, de mail.... Cela permettrait de faciliter l'accès à la contraception

L'offre d'IVG médicamenteuse est très inégale sur les territoires (déserts médicaux, délais trop longs)

Il serait intéressant de développer cette méthode distancielle auprès des professionnels, généralistes, sage femmes, pharmaciens.... Afin d'améliorer l'offre manquante dans les territoires. Les CPEF actifs pourraient alors faire bénéficier d'IVG à distance dans ces territoires.

La question de la téléconsultation semble compliquée à mettre en pratique. Par exemple, le motif IVG pas possible sur Doctolib. De plus difficulté avec certains pharmaciens pour la délivrance des médicaments.

Planning : 72 associations Métropole et DOM

N° national IVG Gouv.fr : 0800 08 11 11

Un site et un numéro anonyme et gratuit

- 51% d'augmentation des appels pour IVG, tests de grossesse et retard des règles
- Diminution des appels concernant la contraception, les IST et la vie affective et sexuelle
- Augmentation des appels pour dysfonctionnement, difficulté d'accès à l'IVG, dépassement des délais légaux, encore plus compliqué, pour se rendre à l'étranger
- Violences conjugales et ou familiales
- Difficulté à délivrer et poser une contraception.
- Cette augmentation des appels nous a amené à recruter plus d'écouteresses,
- A créer des outils spécifiques pour répondre aux demandes : informations, annuaire de centres ouverts, protocole d'envois d'ordonnances (tests grossesse sanguin, test de grossesse post ivg, préservatif externe). Affiches avec des slogans « confinement, nous avons toujours des droits », « tu as le droit de sortir de voir sagefemme ou médecin pour avorter ». Ces affiches ont pour but de contrer les anti-choix très présents pendant le confinement.
- Information des militantes des nouvelles dispositions et décrets gouvernementales.

Travail aussi avec plateforme Solidaire handicap.fr

Conclusion du 1^{er} confinement :

- Mobilisation importante des professionnels de santé et des associations
- Rappeler que c'est un soin urgent
- Que l'accès à l'ivg est compliqué
- Qu'il y a une présence très forte des anti-choix d'où l'importance de campagne sur les réseaux d'information des droits sexuels.

La télémédecine est un très grand progrès. Elle a permis une adaptation rapide pour l'accès à l'IVG. Elle offre une possibilité de choix renforcée. Il faut sécuriser les sites d'accès à l'IVG car les anti-choix font des attaques (attaque site IVG des adresses REVHO)

Women on Web service en ligne aide les femmes à s'informer sur une grossesse non désirée et qui utilise la Télémédecine pour réaliser une IVG dans des pays où elles n'ont pas accès à ces services.

A la lueur de cette expérience, que maintenir dans le droit fondamental ?

- Soin URGENT
- Téléconsultation : peut-être se servir du réseau REVHO
- Maillage avec praticiens, pharmaciens, conventions hospitalières,
- CCF, place de la Sage-Femme
- Simplification du parcours de l'IVG en une seule consultation à généraliser
- Ouvrir des consultations à des horaires plus large
- Soutenir la proposition de l'allongement des délais
- Supprimer les 48 heures de délais après entretien mineur pour réaliser l'IVG
- Relancer une campagne d'information pour contrer la désinformation sur le net
- Renforcer l'éducation à la sexualité : connaître ses droits, avoir dès le plus jeune âge et de façon régulière des informations.

QUESTIONS

1/ Sécurisation des boîtes mails pour téléconsultation

Outils sécurisé, moyens financiers important pour se protéger au mieux

2/ Numéro vert : les professionnels peuvent appeler pour avoir des informations, des adresses et aussi pour vérifier que le centre est répertorié. Une femme, un accompagnant peut contacter ce numéro vert pour signaler un mauvais accueil, une mauvaise pratique.

L'ARS peut réaliser un annuaire du territoire.

3/ Derniers chiffres de la DRESS

72% des IVG sont médicamenteuse

- Importance de maintenir le choix de la méthode de l'IVG pour la femme
- Mais difficile en réalité sur le terrain en fonction de l'offre qui souvent est restreinte.

4/ Echographie de datation obligatoire pour l'IVG ?

- Pas obligatoire mais conseillée BHCg + DDR
- Souvent très compliquée d'avoir rendez-vous rapide, certains remboursements posent un problème
- Remboursement de l'échographie peut poser des problèmes. Code spécial IPE permet un remboursement à 100% (depuis 2016)
- Le radiologue n'est pas censé savoir le projet de la patiente mais le code spécifique le met au courant. La femme n'est pas obligée de parler de son projet
- Il faut prévenir la patiente des comportements possibles de certains professionnels (propos culpabilisants, jugeant ou au contraire respectueux).
- Demander à la patiente si l'annotation écho pré ivg sur l'ordonnance lui pose un problème.

5/ Existe-t-il une clause de conscience pour cet examen ?

Non

Conclusion

IVG soin urgent, droit urgent et fondamental dont on doit faciliter l'accès par un maillage du territoire.

Les pratiques ont évolué grâce au distanciel.

Ces évolutions de pratique doivent rester pérennes.

Il est important de continuer à être vigilant, de faire évoluer les directives et les lois (allongement des délais, IVG instrumentales des Sage femmes)

Faire confiance aux femmes !!!